
De : Mazellier, Nicolas <Nicolas.Mazellier@mce.gouv.qc.ca>

Envoyé : September 8, 2020 3:56 PM

À : Pierre Murray <pmurray@eveques catholiques.quebec>

Cc : Sans Cartier, Alain <Alain.SansCartier@mce.gouv.qc.ca>; Richard Massé <richard.masse@msss.gouv.qc.ca>; eric.litvak@msss.gouv.qc.ca

Objet : Limite de 250 personnes par lieu de culte

Monseigneur,

Après discussion avec le Dr Massé, je vous confirme bien que la limite de 250 personnes s'applique à chacune des salles des lieux de culte ayant un accès indépendant et que nous prenons bien note de votre volonté de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'à l'entrée ou à la sortie il ne se produise aucune cohue.

Je reste à votre disposition.

Amitiés,
N.



Nicolas Mazellier 

Chargé de mission auprès du Secrétaire général associé

Comité ministériel de l'économie et de l'environnement
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande-Allée Est, bureau 3.331
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 646-8547
Cellulaire : 418 454-7951
Courriel: nicolas.mazellier@mce.gouv.qc.ca